

DÉCLARATION DE POSSESSION / PROPRIÉTÉ D'UN BIEN

Modèle général — Québec

Objet de la déclaration :

Organisme ou personne destinataire, si applicable :

Numéro de dossier ou de référence, si applicable :

1. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Nom complet :

Adresse :

Ville : Province :

Code postal :

Téléphone ou courriel, uniquement si requis :

2. DESCRIPTION DU BIEN

Type de bien :

Description :

Marque / fabricant, si applicable :

Modèle, si applicable :

Année, si applicable :

Numéro de série ou autre identifiant, uniquement si pertinent :

Autre caractéristique permettant d'identifier le bien :

⚠ Inscrivez un numéro de série ou un identifiant uniquement si l'organisme destinataire l'exige réellement.

3. TYPE DE DÉCLARATION

Distinction importante : La **possession** signifie que vous avez le bien en votre garde. La **propriété** signifie que vous en êtes le titulaire légal. Ces notions ne sont pas juridiquement équivalentes.

Je déclare relativement au bien décrit ci-dessus :

- ☐ en être propriétaire ☐ en avoir la possession
- ☐ en avoir la garde ☐ l'avoir acquis dans les circonstances décrites ci-dessous
- ☐ Autre : _____

4. CIRCONSTANCES RELATIVES AU BIEN

Je, soussigné(e), _____, déclare les faits suivants concernant le bien décrit ci-dessus :

1.

2.

3.

4.

5.

5. INFORMATIONS SUR L'ACQUISITION — FACULTATIF

Date approximative d'acquisition : _____ / _____ / _____ (jj / mm / aaaa)

Lieu d'acquisition, si pertinent :

Mode d'acquisition déclaré : ☐ Achat ☐ Don ☐ Transfert ☐ Remise

☐ Héritage ☐ Autre : _____

Personne ou organisation auprès de laquelle le bien aurait été obtenu, si pertinente :

6. RAISON DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION

Si aucune preuve habituelle de possession ou d'acquisition n'est disponible, expliquez pourquoi.

Explication :

Exemples : reçu perdu, facture non disponible, acquisition ancienne, bien reçu d'une autre personne, document d'achat non disponible.

7. DOCUMENTS MENTIONNÉS OU JOINTS — LE CAS ÉCHÉANT

Document A :

Document B :

Document C :

La mention ou l'annexion d'un document à cette déclaration ne signifie pas que le commissaire à l'assermentation en certifie l'authenticité, en confirme le contenu ou en fait une copie conforme.

8. DÉCLARATION DU DÉCLARANT

Je confirme que les faits que j'ai inscrits relativement à la possession ou à la propriété déclarée du bien sont, à ma connaissance, vrais et exacts.

Je comprends que cette déclaration peut, si requise, être faite sous serment ou par affirmation solennelle devant un commissaire à l'assermentation.

9. SIGNATURE DU DÉCLARANT

Signature du déclarant :

Nom en lettres moulées : _____

Date : _____ / _____ / _____ (jj / mm / aaaa)

 **IMPORTANT** — Si cette déclaration doit être assermentée, ne la signez pas avant d'être en présence du commissaire à l'assermentation.
Dans le cadre d'une rencontre à distance, la signature doit être effectuée selon les instructions du commissaire.

RÉSERVÉ AU COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION

Cette section doit être utilisée seulement lorsqu'une assermentation est requise.

Déclaré sous serment ou affirmé solennellement devant moi à : _____

Le : _____ / _____ / _____ (jj / mm / aaaa)

Signature du commissaire :

Nom du commissaire : _____

Commissaire à l'assermentation pour le Québec

Numéro du commissaire : _____

◆ Sceau / cachet du commissaire, si utilisé

Espace réservé au cachet du commissaire, si celui-ci en utilise un.

Avis — Ce document est un modèle général fourni à titre informatif. Il ne constitue pas un titre ou certificat de propriété, un acte de vente, un contrat, un acte notarié, un formulaire gouvernemental officiel ni un avis juridique. Une déclaration assermentée concernant la possession ou la propriété d'un bien ne constitue pas automatiquement une preuve suffisante de propriété. L'organisme destinataire détermine les documents et preuves qu'il accepte.

Lorsqu'une déclaration est assermentée, le commissaire reçoit le serment ou l'affirmation solennelle du déclarant. Son intervention ne signifie pas qu'il confirme que le déclarant est propriétaire du bien, qu'il établit l'origine du bien ou qu'il tranche les droits de propriété d'une personne.